Saint-Martin-d'Hères, le 4 juin 2026

Université Grenoble Alpes

Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 4 juin 2026

N° 1 – D. 04.06.2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre juin à neuf heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur SLAMA Serge, Président du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 novembre 2025

Membres présents : SLAMA Serge, CHANUSSOT Jocelyn, CLASTRES Cédric, DESCHAMPS Bérangère, DJERIDI Henda, DUBOC Carole, DUMESTRE-PERARD Chantal, GALLAY Thierry, SEIDELIN Signe, VAUFREYDAZ Dominique, BOUDJADA Nassira, BRETON Jean, CARNEL Jean-Stéphane, DE ROSNY Eve, DELAVAL Gwenaël, DEMEILLIEZ Marie, DEPAU Giovanni, GALLOT-LAVALLEE Olivier, LANGER Max, MACLEAN Catriona, MARTINEZ MARCOUX Marie-José, ORSINI Sarah, ROME Claire, SPANO Monika, VANHAVERBEKE Cécile, CIESLA Catherine, GIROUD Séverine, LEMASSON Germain, LERAT Hervé, MOREIRA Philippe, VIGNAL Laure, VILAIN Coriandre, PAUL Simon, VIELLARD Camille, ARNOUX COURSEAUX Moïra, MOUTTAPA Gabriel, AMBERT Salomé, BALZAN Hugo, CANCELLIER Lola, DEFRANCE Raphaël, FANOU NOUDJODOGOUTO Montonde Stanislas, MARION-BONNET Lizon, PICCARRETA Tom, PONS Lola, GUIDETTI Malo, DANIEL Maéva, PIQUERET Loup, DI GIOIA-BADIN Clyssandre, TONDEUR Léa, PREJBEANU Ioan-Lucian, NEVES Manuel.

Membres représentés : BASTIN-HAMMOU Malika (donne procuration à DUBOC Carole), BEAULANDE-BARRAUD Véronique (donne procuration à LEMASSON Germain), CROSS Benjamin (donne procuration DE ROSNY Eve), KERFA Sonia (donne procuration à VAUFREYDAZ Dominique), LAZARUS Francis (donne procuration à MARTINEZ MARCOUX Marie-José), MILET Anne (donne procuration à BRETON Jean), MONTAGNAT-RENTIER Maurine (donne procuration à ROME Claire), MORAND Patrice (donne procuration à DUMESTRE-PERARD Chantal), PARMENTIER Guy (donne procuration à DEMEILLIEZ Marie), PINSAULT Nicolas (donne procuration à BOUDJADA Nassira), RAMBAUD Romain (donne procuration à CLASTRES Cédric), VADCARD Lucile (donne procuration à SEIDELIN Signe), BRUN-WAUTHIER Anne-Sophie (donne procuration à CHANUSSOT Jocelyn), CASTEBRUNET Hélène (donne

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

procuration à GALLOT-LAVALLEE Olivier), DECHAMP Gaëlle (donne procuration à VIGNAL Laure), DEPRET Christian (donne procuration à GIROUD Séverine), DEVYVER Baptiste (donne procuration à SPANO Monika), EVSTRATOV Alexeï (donne procuration à DELAVAL Gwenaël), TUBBS Emily (donne procuration à VANHAVERBEKE Cécile), CHALON Nathalie (donne procuration LERAT Hervé), RACKI Valérie (donne procuration à ARNOUX COURSEAUX Moïra), LORAUX Elian (donne procuration à AMBERT Salomé), DUMON Astrid (donne procuration à GUIDETTI Malo), YEDIOU Lissoun (donne procuration à DANIEL Maéva), BREDIN Lucie (donne procuration à BALZAN Hugo), BOULLE Laetitia (donne procuration à VILAIN Coriandre), MAGNANI Emanuela (donne procuration à DJERIDI Henda), BAILE Henri (donne procuration à GALLAY Thierry).

Membres excusés : tous les autres membres.

Considérant le compte-rendu de la séance du 20 novembre 2025 en annexe ;

Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil académique du 20 novembre 2025 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	51
Membres représentés	28
Nombre de votants	79
Voix favorables	71
Voix défavorable	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve, à la majorité des membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil académique du 20 novembre 2025 en annexe.

Publié le : 18/06/2026

Transmis au Rectorat le : 18/06/2026

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 4 juin 2026

Pour le Président et par délégation

La Directrice générale des services,
Bénédicte CORVAISIER

Pour le Président
et par délégation

La Directrice générale des services
Bénédicte CORVAISIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.